



AVIS

Dans sa séance ordinaire du 19 mai 2022, le Conseil municipal a adopté les objets suivants :

1. Délibération administrative 072-2022 R : Proposition du conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité annexée à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de CHF 121'630'817.88 aux charges et de CHF 125'145'343.06 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 3'514'525.18. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 14'615'667.78 et résultat extraordinaire de CHF 3'514'525.18.
3. D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de CHF 31'258'330.76 aux dépenses et de CHF 11'496'645.97 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 19'761'684.79.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 340'522'688.70.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de CHF 14'079'681.66 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

2. Délibération administrative 069-2022 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 251'725.33 TTC (dont CHF 12'000.— TTC d'activation de prestations effectuée par le personnel communal), destiné à couvrir les travaux complémentaires et les frais de suivi associés de la rénovation du pont de Carouge

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 251'725.33 TTC (dont CHF 12'000.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), destiné à couvrir les travaux complémentaires et les frais de suivi associés de la rénovation du pont de Carouge.
2. D'amortir la dépense selon les modalités définies pour le crédit initial voté le 25 novembre 2014.

3. Délibération administrative 074-2022 P : Proposition du conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2021 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge.

4. Délibération administrative 075-2022 P : Proposition du conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 de l'Association EMS Résidence les Pervenches

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2021 de l'Association EMS Résidence Les Pervenches.

5. Délibération administrative 076-2022 P : Proposition du conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 de la Fondation Carougeoise pour le Logement des personnes âgées

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2021 de la Fondation Carougeoise pour le Logement des Personnes Âgées

6. Délibération administrative 077-2022 P : Proposition du conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des Personnes Agées

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2021 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le Logement des Personnes Âgées.

7. Délibération administrative 078-2022 P : Proposition du conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 de l'Association de l'EMS « RESIDENCE DE DRIZE »

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2021 de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize ».

8. Délibération administrative 079-2022 P : Proposition du conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2021 de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge.

9. Délibération administrative 080-2022 P : Proposition du conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 de la Fondation du Vieux-Carouge

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2021 de la Fondation du Vieux-Carouge.

Le délai pour demander un référendum expire le 11 juillet 2022.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Julien BARRO

Date d'affichage : le 30 mai 2022/mpe